



COMITÉ DU 26 JUIN 2018 A 18H00

COMPTE-RENDU

1. Le procès-verbal du précédent comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

2018/19 : Installation des délégués de la CC Gally Mauldre

INSTALLE au comité du SMAERG, en qualité de représentants de la CC Gally Mauldre, pour le compte des communes de Chavenay et Crespières :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|------------------------------|----------------------------|
| Commune de Chavenay | |
| M. Jérôme COTIGNY | |
| Commune de Crespières | |
| Mme Agnès TABARY | Mme Laetitia LIVAREK |
| | M. Christian BEZARD |

2018/20 : Rapport d'activités 2017

ADOpte le rapport retraçant les activités du SMAERG pour l'année 2017

DONNE tous pouvoirs au Président pour transmettre ce document aux Présidents des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération membres du SMAERG

2018/21 : Dépôt dossier Loi sur l'eau – surverse à Rennemoulin

AUTORISE le Président à déposer un Dossier Loi sur l'Eau pour la surverse à Rennemoulin

2018/22 : Convention avec l'association des piégeurs des nuisibles des Yvelines

AUTORISE une campagne de lutte contre les ragondins sur le bord du ru de Gally

AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Association des Piégeurs Agréés des Yvelines acceptant la chasse des ragondins sur son territoire et permettant le remboursement des frais de déplacement des chasseurs/piégeurs

2018/23 : Convention d'indemnisation de Mme Morlière pour nuisances des travaux de renaturation du Ru de Gally sur son élevage de poules pondeuses

Retirée de l'ordre du jour


2018/24 : Entretien d'un affluent du ru de Gally, suite à la sollicitation du Conseil Départemental 78

AUTORISE le Président à déposer un dossier réglementaire pour ces travaux

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 27 juin 2018.

Le Président,

Denis FLAMANT



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT et d'ENTRETIEN du Ru de Gally' around the perimeter.